

1. PRST 4 : ça veut dire quoi ?

PRST : Plan Régional Santé Travail

Tous les 5 ans, les partenaires sociaux et principaux organismes de prévention au niveau national se réunissent pour définir un plan National Santé Travail (PST). Ce document définit les grandes orientations **en matière de prévention des risques professionnels, d'amélioration des conditions de travail et de maintien dans l'emploi**. Il donne ensuite lieu à une déclinaison dans chaque région : **le Plan Régional Santé Travail** qui adapte ses actions aux réalités et spécificités du territoire.

2. Pourquoi 4 ?

4 comme 4^{ème} Plan Régional Santé Travail

Il s'agit du 4^{ème} Plan Régional Santé Travail. L'ensemble de ses actions couvrent une période de 5 ans (2021-2025).

3. Le PRST 4 : pour qui ?

Pour toutes les entreprises et tous les salariés du secteur privé d'Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque année, en Auvergne-Rhône-Alpes, **1 salarié sur 34 est victime** d'un accident du travail. **Les conséquences d'un AT peuvent s'avérer très graves pour le salarié mais également pour l'entreprise**. Le PRST est là pour donner aux entreprises et salariés des clés et outils pour prévenir les risques professionnels et en atténuer les conséquences.

4. Qui élabore et porte le PRST 4 ?

Tous les acteurs et partenaires de la prévention des risques professionnels, de la santé au travail et du maintien dans l'emploi en région Auvergne-Rhône-Alpes

Ensemble, les administrations déconcentrées de l'Etat, les organisations patronales et syndicales, les organismes de sécurité sociale, les organismes de prévention et de santé au travail ; du maintien dans l'emploi de la région **se sont unis pour porter de façon visible et coordonnée des messages et actions communes de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé** dans le monde du travail.

5. Comment est construit le PRST 4 ?

En associant les bénéficiaires pour être au plus près des besoins et réalités du terrain

Le PRST 4 Auvergne-Rhône-Alpes a été construit dans une **approche collaborative** pour répondre aux attentes et donner des **réponses pertinentes aux problématiques de santé au travail** rencontrées sur le terrain. **Des panels représentatifs**, composés d'acteurs économiques, d'entreprises, de **salariés sont pleinement associés à la démarche régionale** : de la définition du besoin, jusqu'à des phases de tests utilisateurs pour les différentes actions.

6. Le PRST 4 : concrètement... c'est quoi ?

Une boîte à outils 100 % gratuite de prévention des risques professionnels, de santé au travail et de maintien dans l'emploi pour les entreprises et salariés de la région.

Le PRST 4 met **gratuitement à disposition** des entreprises et salariés de la région des ressources pour les accompagner dans leurs actions de prévention des risques professionnels. **Tous les acteurs de l'entreprise peuvent y trouver des outils et compétences adaptés à leur secteur afin d'améliorer durablement la santé au travail ou atténuer les conséquences de certains risques professionnels** liés à l'activité professionnelle.

7. LE PRST 4 en 3 objectifs ?

Objectif 1 - Sensibiliser à la prévention et accompagner **les TPE et PME de la région.**

Objectif 2 - Poursuivre et renforcer les actions dans **les secteurs les plus accidentogènes** comme le BTP, l'aide et le soin à la personne, le transport, les travaux forestiers, etc.

Objectif 3 - Favoriser **la santé et la qualité de vie au travail** tout en tenant compte des **spécificités de chaque secteur d'activité.**

A qui s'adresser ?

Retrouvez toutes les informations du PRST 4 Auvergne-Rhône-Alpes sur [le site internet de la Dreets ARA](#) et auprès de vos [interlocuteurs de proximité](#) en matière de Santé au travail.

EN SYNTHÈSE

Le PRST 4 Auvergne-Rhône-Alpes, c'est :

1. Un **Plan Régional Santé Travail.**
2. Un programme d'actions établi pour 5 ans, par **l'ensemble des acteurs et partenaires de la prévention** en Auvergne-Rhône-Alpes.
3. Une démarche collaborative construite **pour et avec les entreprises et salariés de la région.**
4. **Une boîte à outils - 100% gratuite** - de prévention des risques professionnels, pour la santé au travail et le maintien dans l'emploi, adaptée à chaque secteur d'activité.